

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : MADAGASCAR	
TITRE DU PROJET : RADIO SIFAKA - Tracer la voie de la Paix à travers la voix des Jeunes	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") :
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
	Nom du fonds d'affectation spéciale : Gender and Youth Program Initiative (GYPI)
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :	
- PNUD, HCDH, UNICEF	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Primature, Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions et Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS); • Partenaire technique (ONG/OSC) encore à identifier pour l'accompagnement global de la mise en place de la radio et son animation ; • Coalition de la radio pour la paix et Radios communautaires : Diffusion de programmes avant et après le lancement de la radio Sifaka et l'encadrement des jeunes dans l'élaboration d'émissions radiophoniques ; • ONG Youth First pour l'appui à l'encadrement thématique des jeunes et des associations des jeunes à travers l'approche « Passeport pour les Adolescents et les jeunes » et pour l'organisation de focus groups avec les jeunes pour identifier et faire remonter leurs besoins et sujets d'intérêts ; • Jeunes Reporters Club ; • Associations des jeunes avec un appui technique et financier : Sensibilisation des jeunes sur la culture de paix, cohésion sociale et leadership et citoyenneté responsable. • Presse et médias en ligne : Diffusion des supports de communications médiatiques et élargir la portée des thèmes traitées dans les émissions ; • Pool de jeunes formateurs spécialisés en droits de l'Homme. 	
Date approximative de démarrage du projet¹ : 01 JANVIER 2019	
Durée du projet en mois :² 18 MOIS	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

Zones géographiques de mise en œuvre du projet :

MADAGASCAR – Couverture nationale des activités dont 6 Chefs-lieux de province, les zones de couverture de la coalition des radios pour la paix et les 18 communes rurales de proximité immédiate, 03 chefs-lieux de région les plus à risque ainsi que les 12 communes rurales les plus vulnérables : Anosy, Androy, Melaky.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD: \$ 1,205,114

HCDH: \$ 149,690

UNICEF: \$ 142,080

Total PBF: \$ 1,496,884

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**Budget total du projet :**

PBF 1^{ère} tranche :	PBF 2^{ème} tranche*:		
PNUD: \$ 843,580	PNUD: \$ 361,534		
HCDH : \$ 149,690	HCDH : \$ 0		
UNICEF : \$ 142,080	UNICEF : \$ 0		

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le présent projet consiste à sensibiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes tout en leur permettant d'accéder à des informations et des connaissances fiables et de qualité à travers l'établissement et l'opérationnalisation d'une radio qui leur sera dédiée.

La radio et les émissions développées cibleront le plus grand nombre de communes à Madagascar avec des émissions déclinées en divers dialectes du pays pour sensibiliser les jeunes hommes et les jeunes femmes ruraux et citadins sur les thématiques de la gouvernance, des droits de l'homme, de la citoyenneté, de la culture de paix et de la cohésion sociale.

En promouvant la paix et la culture du vivre ensemble, en (re)établissant des liens interculturels, intergénérationnels et en permettant le dialogue « gouvernant »-« gouverné » pour un contrat

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

social dynamique et constructif, cet outil médiatique des jeunes et pour les jeunes aidera également à l'apaisement après la tenue des élections présidentielles de 2018 et en anticipant sur les élections législatives à venir en 2019.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le projet a été sélectionné au niveau de Madagascar après un processus consultatif qui a consisté en plusieurs réunions de travail de l'Equipe pays.

Les Ministères de la Jeunesse, de la Communication et de l'Intérieur ainsi que les ONG Youth First et la Coalition des radios à Madagascar ont été impliqués et sont les acteurs de l'élaboration des différents outils de participation et d'engagement des adolescents et des jeunes, tels que les manuels Junior Reporters Clubs (JRC). La consolidation et la promotion de la paix feront partie des thématiques intégrées au niveau de ces manuels qui ont commencé à être mis en œuvre et dont l'optimisation pourra être maximale avec un focus particulier sur la cohésion sociale et la paix.

Les contributions analytiques par la Coalition des radios pour la paix et l'ONG Youth First, ainsi qu'avec d'autres médias et journalistes malgaches ont été pris en compte dans la conception de ce projet.

Au-delà de ce travail de coordination au niveau de Madagascar, une consultation très proche a été faite avec la Fondation Hironnelle pour son expertise technique sur le continent. En effet, la Fondation Hironnelle a effectué plusieurs missions à Madagascar depuis dix ans, et en février 2018, elle a réalisé une mission d'évaluation des besoins en information et en soutien au secteur médiatique dans le contexte pré-électoral. Elle a donc contribué de façon substantielle au peaufinement du document de projet et à l'analyse des risques identifiés.

La version finalisée du document de projet a été soumise pour commentaire et validation au Comité de Pilotage du PBF à Madagascar, et les remarques y sont reflétées.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

- Dans la partie « mise en place et opérationnalisation de la radio » représentant 21 % du budget total, la politique de recrutement qui sera adoptée est l'application du quota genre 50/50. L'objectif étant de promouvoir, à compétences égales, le recrutement de femmes pour tous les postes du projet ainsi que pour les activités programmées.
- Toutes les activités en collaboration avec la société civile se feront également selon le quota 50/50.

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

Degré de risque du projet⁴ : 1	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : Domaine de priorité 2 - Développer et/ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits / (2.3) Prévention/gestion des conflits.</p> <p>Le projet contribue également à l'Objectif de Développement Durable N°16 au niveau de sa cible 10.</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de

l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom : [Redacted] Sig : [Redacted]</p> <p>Nom : [Redacted] Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 09/10/18</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : [Redacted]</p> <p>Signature : [Redacted]</p> <p>Titre :</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant : [Redacted] Signature : [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : UN [Redacted]</p> <p>Date et visa : 09.10.18</p>	<p>LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT</p> <p>Date et visa : 09 OCT 2018</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant : Omer [Redacted] Signature : [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : HCDH</p> <p>Date et visa : 09 octobre 2018</p>	<p>NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME</p> <p>Resident Coordinator Nations Unies, [Redacted]</p>
<p>Coordonnateur résident Nom : Mme Violette KAKYOMYA Signature : [Redacted] Date & visa :</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représe. [Redacted] franco Signature : [Redacted] Sous-Secrétaire [Redacted] qui à la consolidation de [Redacted] Date & visa : 6 Nov 2018</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits?

Les causes profondes des conflits à Madagascar sont à trouver dans les trois lignes de fractures sociétales, qui sont de nature historique et propres à la trajectoire du pays, et sur lesquelles viennent se greffer les facteurs structurels affectant la consolidation de la paix. Ces trois lignes de fractures sont : (i) une tradition **orale des populations rurales versus une utilisation de l'écrit** par l'Etat ; (ii) un **centre versus une périphérie**, avec une concentration des revenus à plus de 90% dans la capitale et ; (iii) une disparité entre les sphères **rurales et urbaines**, qui renforce le sentiment de marginalisation des populations.

La fracture entre l'oral et l'écrit (Population vs Etat) contribue à renforcer le sentiment de marginalisation et d'injustice ressenti par populations les rendant plus facilement manipulables. En effet, un grand écart existe entre ces deux sphères mitoyennes, surtout en ce qui concerne les opportunités économiques et l'accès aux services sociaux de base (emploi, administration, eau, éducation). La fracture entre l'oral et l'écrit n'est pas seulement une question d'alphabétisation, mais concerne également le rôle du mot écrit en tant que source d'identité et forme de réflexion. Jusqu'à maintenant la population rurale ainsi que celle des milieux pauvres urbains sont les moins touchés par le système scolaire et ils sont restés totalement désinvestis des services sociaux de base. Ils représentent néanmoins une force importante de développement ou de déstabilisation du pouvoir si – et - quand les élites ou la classe moyenne parviennent à les mobiliser.

Les lignes de fracture entre l'urbain et le rural d'une part et le centre et la périphérie d'autres parts est une expression imagée du quotidien vécu par les malagasy en lien avec la frustration qui existe dans le souhait et les attentes des populations et l'approche de l'Etat qui maintient une certaine centralité des décisions. Cette ligne de fracture accentue l'état de marginalisation des populations et renforce la rupture du contrat social déjà très fragile dans le pays.

En plus de ces lignes de fractures, les sources de mécontentement souvent indiqués lors des sondages restent l'injustice sociale et les conditions de vie qui se détériorent constamment, dans une situation économique toujours fragile et qui ne s'améliore que de façon périodique au niveau macroéconomique.

Au milieu de cette dynamique se trouve deux acteurs clés, les jeunes et les médias. (i) Les jeunes (hommes et femmes) représentant l'avenir et le changement souhaité et (ii) les médias, facteur catalytique de conflits et outils qui pourrait aider à influencer positivement le changement recherché dans le cadre de ce projet.

Les jeunes malagasy : A Madagascar, 60 % de la population a moins de 25 ans pendant qu'on compte 70% d'analphabètes ayant entre 15 et 24 ans venant principalement des milieux ruraux. Le PCIA⁶ a noté la marginalisation politique et économique des jeunes dont 75%

⁶Le PCIA 2010 différencie entre les lignes de fractures sociétales, les moteurs de conflits et les amplificateurs

d'entre eux sont au chômage et dont un très grand nombre se sent exclu des discussions politiques du pays. Un des faits saillants est la déconnexion fondamentale dans les discussions entre adultes et jeunes⁷ et l'absence d'intégration des jeunes dans le développement de politiques publiques : leur rôle dans la société malgache est de recevoir des instructions.

Cette donne a des conséquences directes sur la stabilité globale du pays. En effet, dans la majorité des mouvements sociaux accentués par des violences à Madagascar, ce sont les jeunes et les exclus qui portent leurs revendications sur la place publique. Pour beaucoup, leur instrumentalisation devient plus facile et s'accroît par leur niveau de pauvreté. La moitié de la population considère que les dissensions et les manœuvres politiques et la déception générale de la population étaient les principales sources des crises récurrentes⁸. Bon nombre de personnes se sentent également victimes de manipulation politique contre laquelle ils n'ont aucune forme de maîtrise⁹. Ces manipulations sont souvent plus accentuées lors de l'approche des scrutins mais également après la proclamation de résultats.

Ce sentiment pourrait être cependant réduit à travers les médias, si ces derniers étaient utilisés de manière optimale et responsable.

Les médias, amplificateurs de conflits et outil potentiel du changement souhaité :

Selon les normes démocratiques, les médias de masse sont en général chargés d'organiser la sphère et le débat publics, et représentent l'interface entre le public, les institutions étatiques, les sphères de la société civile et le secteur économique. Dans le cas de Madagascar, le paysage médiatique est dominé par la radio, qui est le moyen le plus efficace pour atteindre la population. En effet, 78% de ménages écoutent la radio environ 2h30 par jour, et 40 % de la population indique y prendre ses sources d'information¹⁰. Cela s'explique d'une part par le haut taux d'analphabétisme (60% de la population), et le confinement de la distribution de la presse écrite dans les villes (en raison du coût, et de l'enclavement du pays - seul 10% de la surface du pays est accessible par la route¹¹).

Cependant, la teneur des radios malgaches est évaluée de façon très critique par le public et beaucoup d'experts, en raison du manque de profondeur, d'impartialité et de qualité dans la couverture analyse des informations. On accuse également les plus jeunes journalistes de produire des reportages de mauvaise qualité¹². Le public sondé dans les enquêtes menées par ECES indique que les informations ne traduisent pas ses attentes en matière de pluralisme, avec un fort déséquilibre entre les informations locales (20% couverture) et nationales. Ces chiffres sont renforcés par le diagnostic des conflits effectué dans plusieurs régions du pays par SfCG et le PNUD en 2015¹³.

de conflits.

⁷ UNICEF, étude de 2009, Paradox's Box : Youth at a Crossroad. Juin 2009.

⁸ Enquête 2016, Liberty 32

⁹ Acte de colloque – Banque Mondiale, IEP Madagascar. Les crises malgaches, un diagnostic pluridisciplinaire – Mettre fin à la fragilité « construire le présent à partir du futur », page 106.

¹⁰ INCIPALS, Perception du pouvoir à Madagascar (en 4^{ème} position, après la famille, voisins/amis, et les collègues).

¹¹ Baromètre des médias africain, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique-2016.

¹² PCIA, note d'orientation des politiques.

¹³ Etude PAPRECOP, SfCG et PNUD 2015 : Certaines communes ont 3-4 h de radio par jour, parfois une seule radio émet. Le problème de l'électricité y est souvent cité comme empêchant l'écoute de la radio en général.

La confiance dans les médias est fortement ébréchée surtout à cause du rôle joué par les médias dans la crise de 2009 à 2014¹⁴, et avec l'absence de contrôle par les OSC malagasy¹⁵. Environ 30% de la population malgache considère que les médias jouent un rôle dangereux de manipulation de l'opinion¹⁶, qu'ils ne jouent pas efficacement leur rôle d'information et de contre-pouvoir, et qu'ils sont devenus des institutions de propagande au service des politiciens servant des intérêts partisans.

Plusieurs facteurs expliquent de cette situation : (i) la connaissance et le professionnalisme des journalistes (seulement 20% ont fait des études de journalisme¹⁷) ; (ii) couverture géographique très limitée ce qui ouvre la place à une multitude de radio impossible à contrôler (340 en 2017) ; (iii) les médias sont perçus comme polarisés politiquement.

Une coalition des radios pour la paix regroupant 26 radios privées, publiques et associatives implantées dans 10 régions et ciblant près de 5 millions d'auditeurs existe déjà mais la portée et la visibilité de ses actions reste un potentiel pas assez exploité faute de moyens disponibles.

Ces médias abordent des thèmes différents et pas forcément en lien avec les aspirations qu'il serait opportun d'attendre. En effet, alors que la population aspire à renforcer ses liens avec l'Etat, très peu de médias travaillent sur les liens entre les gouvernants et les gouvernés. Cependant, selon les données existantes, il y aurait une prédominance des thématiques parlant de politique interne (28 %), et on y dénote l'absence totale de l'aspect sensible au genre (0,0%), et un temps limité accordé aux droits de l'homme (0,4%) et des femmes (0,2%). 50 % des propos illégitimes et sexistes étaient relevés à la radio¹⁸. Concernant la communication institutionnelle, une attention particulière est portée au gouvernement (41% de couverture radio) ; le pouvoir législatif (Sénat et l'Assemblée nationale) obtient peu de visibilité (5%).

Au sujet de la cible du secteur médiatique en général, les acteurs institutionnels masculins et plus âgés sont largement plus nombreux à avoir reçu une couverture radio (88%). En effet, les femmes et les jeunes sont beaucoup moins médiatisées comparé à leurs homologues masculins¹⁹. Il est également noté que les jeunes sont les utilisateurs principaux des médias sociaux (50% ont entre 19-35 ans), mais avec une prédominance, à nouveau, des hommes (82%)²⁰. De même, au niveau de l'accès à l'information, la femme malagasy a très peu d'espaces d'échanges et de dialogue. La majorité des femmes du milieu rural sont analphabètes et évoluent dans le secteur informel de l'économie. Leur participation au programme et projets de développement reste un défi. Il est noté que moins de la moitié de jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans, n'ont pas accès à un média même au moins une fois par semaine.

Le paradoxe des nouvelles attributions des licences :

¹⁴ Reporters sans frontières, Madagascar, Index 2017.

¹⁵ Projet PACTE/BRIDGE de l'UE

¹⁶ Liberty 32, enquête effectuée sur 1260 ménages en 2015, projet Banque mondiale

¹⁷ Baromètre des médias africain, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique-2016, page 43.

¹⁸ ECES, enquête menée sur 3 mois.

¹⁹ Baromètre des médias africains, Madagascar 2017.

²⁰ Youth Observatory.

En raison d'un moratoire de 2010 sur l'arrêt d'attribution de nouvelles licences, la majorité des médias de masse à Madagascar est détenue par des politiciens ou des hommes d'affaires (ayant des intérêts politiques)²¹. Cela affecte souvent la partialité des lignes éditoriales et la représentativité des couches de la population : les OSC ont une couverture de moins de 10%, les personnes ordinaires de 3,8%.

Après les élections présidentielles et législatives de 2013 et 2014, le changement de régime n'a pas entraîné les réformes attendues dans le milieu média : au lieu de défendre une liberté de presse, régulée par la loi et la déontologie, une partie des journalistes malgaches sont restés tributaires de la crise politique en adoptant les discours des différentes mouvances en conflit. Pris en faute dans le rôle de modérateur et d'observateurs, les médias se sont parfois réduits à des espaces de confrontation pour les protagonistes politiques²².

Ce projet visera à faciliter la production d'émissions radio et d'une radio, impartiale, neutre, professionnelle, qui sera un lieu de dialogue entre les différentes couches socio-professionnelles, genre et intergénérationnelles. A travers des programmes radio de qualité, répondant aux soucis des populations locales, particulièrement aux jeunes les plus vulnérables, il est anticipé que cela va aider à reconstruire le tissu social, à améliorer les relations entre jeunes femmes et jeunes hommes et à promouvoir une culture de la paix.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale.

Le projet est en phase avec les cadres stratégiques principaux de Madagascar. En effet, il contribue au Plan National de Développement (PND – 2015-2019) notamment dans son orientation stratégique 1 qui vise à promouvoir « la réconciliation et le dialogue national » ainsi qu'au plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF -2015-2019) qui vise dans son effet 2 : « *les institutions publiques, la société publique et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains* ».

De même, ce projet contribue à la réalisation du résultat 1 domaine 2 du plan prioritaire du PBF qui est de « Promouvoir le dialogue constructif et les échanges entre élus et leurs circonscriptions, notamment sur des questions de consolidation de la paix, de fonctionnement et processus de budgétisation, des normes démocratiques en ciblant cette fois ci les jeunes hommes et les jeunes femmes comme interlocuteurs des élus et autorités.

Ces activités radiophoniques vont s'articuler en harmonie avec les activités prévues dans le cadre des autres projets financés par le PBF à Madagascar (IDIRC, ARSSAM et RAES/SUD).

Pour le projet IDIRC (domaine 1 du PBF), des actions ciblées ont été menées pour renforcer les capacités des autorités législatives (Parlement). Des émissions audiovisuelles et radiophoniques ont été déjà produites avec l'appui du PNUD et diffusées bimensuellement pour « démystifier » le Parlement. Un magazine d'investigation dénommé Trandraka a

²¹ FES, document d'analyse sur la structure de la propriété de la radio.

²² UNESCO, étude sur le Développement des médias à Madagascar.

également été mis en place avec l'appui de l'UNESCO pour améliorer le traitement neutre des informations diversifiées. La radio continuera la production et la diffusion de ces émissions vulgarisant le mode de fonctionnement de la vie politique et des institutions de manière élargie et traitant des sujets clés socio-économiques clés touchant les ODD.

Concernant le projet ARSSAM, le fait de communiquer, à travers des émissions radiophoniques spécifiques, la perception des jeunes des diverses zones rurales aux décideurs politiques et de faciliter l'identification d'un dénominateur commun concernant la préoccupation sécuritaire pour les populations à travers les zones ciblées devrait faciliter le rapprochement entre les FDS et les jeunes femmes et hommes.

Pour ce qui concerne les projets du domaine 3 du Sud, la complémentarité sera surtout concernant la promotion de la culture malgache par des artistes du Grand Sud (partie divertissement culturel) et le projet communautaire qui prévoit la mise en place d'Ambassadeurs de la Paix. Un second volet consistera à faciliter la communication pour le développement sur les activités agro-pastorales et autres activités mises en œuvre dans le cadre des projets financés par les Nations unies et l'Etat malagasy.

Enfin, l'objectif visé par le présent projet contribuera également à appuyer l'Etat à s'acquitter de son obligation en matière de promotion et de protection des droits humains suivant l'article 47 alinéa j de la loi n°2016-029 portant code de la communication médiatisée qui dispose que l'Etat, à travers la communication médiatisée a pour rôle de « promouvoir le respect des droits humains et l'égalité de genre ». Ce rôle, fait également partie des engagements pris par l'Etat malgache à l'issue des recommandations émises par le Conseil des droits de l'homme de novembre 2014 dans le cadre de l'Examen Périodique Universel qui consiste à mettre en œuvre une sensibilisation de masse sur les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet.

Le Système des Nations Unies à Madagascar, représenté dans ce cadre par le PNUD, l'UNICEF et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme souhaitent améliorer l'accès des jeunes hommes et des jeunes femmes à des informations et des connaissances fiables et de qualité à travers l'intégration de la voix des jeunes et des femmes dans un contexte politique complexe et fragile à Madagascar. Selon cette analyse, leur fragilité sera réduite d'une part, et leurs positions de leaders responsables sera renforcée ; aussi, les relations intergénérationnelles, inter-genres et entre la population et l'Etat le seront également.

Face à la polarisation des médias, l'idée est de promouvoir la consolidation de la paix à travers la mise en place d'une radio neutre, indépendante et professionnelle dont les émissions notamment pour les jeunes et par les jeunes, sont relayées par d'autres radios communautaires à travers l'île. Les informations diffusées seront ainsi source d'inspiration à des initiatives communautaires pour la paix.

La radio permettra de rapprocher les différentes institutions clés avec les jeunes à travers des émissions qui favoriseront des échanges interactifs. Elle leur permettra d'exprimer leurs préoccupations, les réalités qu'ils vivent en comparaison des politiques, lois et réglementations

établies. Ces réflexions permettront à leur tour à ces institutions d'apporter des réponses plus adaptées aux contextes et enjeux respectifs surtout en milieu rural, en l'occurrence en traduisant ces réflexions en actions programmatiques, réduisant de la sorte le sentiment de marginalisation de ces populations mais aussi l'impunité dû au manque de recours accessibles.

En corrélation à cette mise en place d'une radio neutre servant également de pont intergénérationnel et avec les institutions, la capacité des associations de jeunes et des communautés rurales sera renforcée afin qu'elles s'associent à la dynamique envisagée. Les associations locales de jeunes seront utilisées d'une part pour « prendre le pouls de leurs communautés locales » en étroite collaboration avec les plateformes communautaires, mais aussi pour produire des émissions radio qui seront diffusées dans un premier temps dans leurs communautés, et une fois la radio lancée, au niveau national.

Quatre grandes catégories d'informations seront diffusées :

- i. Journal des jeunes : Informations internationales et nationales, comprenant les actualités politiques, économiques, sociales, etc.
- ii. Informations adaptées sur la consolidation de la paix, les responsabilités des jeunes et des gouvernants: émissions divertissantes, ludiques et interactives sur l'éducation à la paix en tenant compte du respect des droits humains, des recours à disposition de la population en cas de violations diverses, et la promotion de l'éducation civique et politique etc.
- iii. Des programmes de promotion culturelle du Grand Sud : à travers l'association des chanteurs/musiciens du Grand Sud, proposer un programme culturel revalorisant les musiques de promotion de la paix, selon chaque contexte communautaire.
- iv. Des « talk-shows » par des jeunes, sur des sujets de société, dont la promotion de l'égalité des genres (les jeunes échanges sur les rôles et les symboles assignés aux jeunes femmes et aux jeunes afin de promouvoir la compréhension mutuelle et la promotion des droits des jeunes femmes), le lien générationnel, les niveaux de responsabilité respectifs des jeunes et des gouvernants locaux et nationaux...

Néanmoins, ceci n'est pas limitatif car le contenu et le format des productions dépendront également des besoins en information identifiés lors des consultations.

b) Cadre des résultats du projet.

Deux résultats sont attendus à travers ce projet :

Résultat 1 : Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont un espace pour se faire entendre et un accès aux informations fiables qui leur permettent de participer convenablement à la résolution pacifique des conflits, aux processus démocratiques et aux efforts de développement.

Résultat 2 : Le secteur médiatique diffuse des contenus contribuant à une coexistence pacifique, notamment en donnant une meilleure place aux jeunes.

Les produits et les activités liés à ces deux résultats sont développés dans le tableau de l'Annexe B.

c) Théorie de Changement

Si les jeunes femmes et les jeunes hommes ont un espace radio qui leur est dédié, au fonctionnement duquel ils peuvent participer et à travers lequel il peuvent s'exprimer de manière responsable, structurée et professionnelle,

Alors,

Ils se sentiront plus autonomes et valorisés, pourront participer de façon accrue à la résolution pacifique des conflits et aux processus démocratiques;

Car, les relations communautaires intergénérationnelles seront améliorées ; **et** les politiques publiques seront ajustées pour mieux refléter les besoins et les aspirations de la jeunesse.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet :

Ce projet est articulé en deux phases, non successives mais complémentaires.

Pour ce qui concerne la mise en place technique de la radio, la phase de préparation à la création de la radio Sifaka et d'obtention de l'autorisation de fréquence par le gouvernement est évaluée à 6 mois.

Dans cette phase, l'équipe de jeunes de la radio composée de journalistes, techniciens, personnel administratif et support, et de correspondants à travers le pays sera sélectionnée et formée par le PNUD avec l'appui des experts du partenaire technique. Dès qu'elle aura reçu la formation de base (technique et thématique), cette équipe commencera, avec le conseil et l'encadrement d'un Chef média, l'élaboration d'une grille de programmation répondant aux besoins en information et en partage d'opinions des jeunes hommes et des jeunes femmes tant en milieu rural qu'en milieu urbain surtout dans un contexte post-électoral. Ces programmes seront ensuite diffusés par Radio Sifaka dès l'obtention de sa fréquence (phase II), et par le réseau des radios partenaires en compléments pour couvrir le territoire national pour un meilleur impact au niveau des communautés.

La mise en place des clubs de jeunes reporters constituera une plateforme permettant de donner la voix aux jeunes et qui encouragera leur participation et contribuera à l'apaisement de climat post électoral. En même temps, l'opérationnalisation d'un mécanisme de consultation et de monitoring à base communautaire à travers la téléphonie mobile et l'outil U-report²³ permettra de constituer des informations précieuses pour alimenter le contenu des émissions, suivre les impacts des interventions au niveau de la communauté, et faciliter la prise en charge par l'Etat des questions liées à la jeunesse, acteurs de paix. Dans ce cadre, la possibilité de doter les jeunes des radios solaires et/ou à manivelle, permettra de renforcer leur accès aux informations, mais aussi d'analyser les contenus et de faire entendre leur voix.

Phase de mise en place (environ 6mois)

Durant cette phase il s'agira de :

- a) Lancer immédiatement les procédures administratives pour l'obtention de la licence de fréquence radio, si possible en couverture nationale. En même temps, seront menés l'achat du matériel et les procédures d'enregistrement du statut légal du partenaire technique.
- b) Recruter le personnel technique de la radio, des journalistes, correspondants et assurer leurs formations thématiques et techniques. Ils seront formés sur les techniques journalistiques, la consolidation de la paix et les thématiques liés

²³ Le U-Report est une plate-forme sociale développée par UNICEF, disponible par SMS, Facebook et Twitter, où les adolescents et les jeunes s'expriment sur des enjeux qui les tiennent à cœur, à travers de courts sondages. Les jeunes « U-Reporters » peuvent aussi obtenir des informations et poser des questions sans tabou.

(droits de l'homme, développement, notions de sciences politiques, éducation civique, communication pour le développement, relations civilo-militaires, etc.)

- c) Former les jeunes des associations dans les zones ciblées. Il s'agira principalement de travailler avec les Scouts, les Clubs des Jeunes reporters (là où ils sont existants), et de renforcer leur travail d'équipe avec les journalistes régionaux/de leurs communautés.
- d) Commencer la production d'émissions par les journalistes de la radio Sifaka et les JRC et leur diffusion à travers le réseau des médias membres de la Coalition des Radios dans les zones ciblées.
- e) Travailler avec les associations locales d'artistes chanteurs/musiciens engagés pour la paix et les résolutions des conflits locaux notamment ceux du Sud du pays.

Tous les journalistes sélectionnés auront moins de 30 ans au moment de la sélection. Ils seront sélectionnés localement, pour refléter les langues et dialectes choisis. Sur ces journalistes, 50% minimum seront des jeunes femmes.

Phase de diffusion :

Cette phase sera celle de la diffusion et de la recherche d'impact. Elle comprendra :

- i. Le fonctionnement de la radio (technique et opérationnelle, diffusion des émissions, etc.) ;
- ii. Le développement des émissions avec les associations de jeunes (Jeunes Reporters Clubs (JRCs)²⁴, Scouts, Conseils communaux de jeunesse et Jeunes Pairs Educateurs) et ;
- iii. La mise en œuvre de la stratégie de pérennisation.

Afin de renforcer le lien intergénérationnel et la prise en compte par les gouvernements de la voix des jeunes, le **U-REPORT** sera utilisé comme un des moyens privilégiés. Durant les 4 premiers mois du projet, 150 jeunes plus les 30 jeunes facilitateurs issus des Jeunes Pairs Educateurs, des scouts et des CCJ pour chacune des 6 provinces seront formés sur l'interaction à travers U-Report. Ainsi, dans un premier temps, un total de 1080 jeunes constituera les premiers U-Reporters qui soulèveront les préoccupations communautaires au niveau des décideurs. Hébergé sous le système Rapid Pro par l'UNICEF, l'utilisation de U-Report pour ce projet aura un coût réduit car la mise en place initiale sera déjà couverte par d'autres ressources de l'UNICEF.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le PNUD, dans son mandat de renforcement des capacités institutionnelles et de partage des solutions pour le développement humain durable et ayant comme domaines de compétence la transformation du développement, le renforcement de la gouvernance démocratique et la réponse aux crises et l'aide au relèvement **est l'agence cheffe de file du projet.**

En partenariat avec l'UNICEF et HCDH, les agences partenaires appuieront à :

²⁴ Les JRCs est une plateforme permettant de donner la voix aux enfants et aux jeunes et qui encourage leur participation.

- Fournir des informations indépendantes, impartiales et de qualité sur les questions sociales, sécuritaires, humanitaires, économiques ou politiques, et sur la situation des droits de l'homme ;
- Promouvoir la compréhension du processus de paix à travers la vulgarisation des normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- Apporter un appui technique à la mise en place d'émissions interactives promouvant la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble, y compris avec les organes de redevabilité comme la CNIDH.

Le partenaire technique de mise en œuvre du projet signera avec le PNUD un accord de partenariat qui déclinera toutes les activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet et solidifiera ce partenariat avec tout le Système des Nations Unies à Madagascar pour assurer la durabilité du projet.

Au niveau du Gouvernement, les partenaires principaux sont : la Primature dans un rôle de leadership et de coordination, le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions (MCRI) notamment la direction générale de la communication (DGCOM) ainsi que le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) dont la Direction générale de la jeunesse (DGJ).

Au niveau des Organisations de la Société Civile (OSC), le projet envisage un partenariat avec :

- Coalition de la radio pour la paix et Radios communautaires : Diffusion de programmes avant et après le lancement de la radio Sifaka et encadrement des jeunes dans l'élaboration d'émissions radiophoniques ;
- ONG Youth First pour l'appui à l'encadrement thématique des jeunes et des associations des jeunes à travers l'approche « Passeport pour les Adolescents et les jeunes » et pour l'organisation de focus groups avec les jeunes pour identifier et faire remonter leurs besoins et sujets d'intérêts ;
- Jeunes Reporters Club ;
- Associations des jeunes avec un appui technique et financier : – Sensibilisation des jeunes sur la culture de paix, cohésion sociale et leadership et citoyenneté responsable.
- Presse et médias en ligne : Diffusion des supports de communications médiatiques et élargir la portée des thèmes traités dans les émissions.

b) **Gestion du projet et coordination** –

Le projet sera coordonné par un VNU international (de préférence VNU Jeunes) qui sera recruté pour coordonner les activités des agences de mise en œuvre. Ce VNU international sera payé au prorata par les agences de mise en œuvre, selon le montant du budget reçu. Il assurera notamment le monitoring et évaluation des activités du projet et sera redevable envers les agences bénéficiaires.

Dans le cadre de mise en œuvre de ses activités propres au projet le personnel national suivant sera nécessaire :

Pour assurer la création et le fonctionnement de la radio et la mise en œuvre du projet, on évalue le besoin de recrutement sur place à 34 personnes :

- 1 Directeur de la Radio, 1 Rédacteur en chef et 1 rédacteur en chef adjoint, 1 secrétaire de rédaction, 15 journalistes malgaches juniors assurant la production dans toutes les langues retenues de tous les programmes et informations prévus dans le cadre du projet sous la responsabilité du partenaire technique, 5 Traducteurs en dialecte, 1 Webmestre en charge de la gestion du site web de la Radio, 3 techniciens radio et 5 Personnels administratifs et de support.

Par ailleurs, des missions de formation, de conseil, de monitoring et de suivi du projet seront organisées par le partenaire technique du projet, mobilisant certains de ses responsables et des experts externes de manière ponctuelle. Ce partenaire aura également sa représentation à Madagascar pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Pour l'aspect intégration de la voie des jeunes dans les émissions et les renforcements de capacité thématiques, les administrateurs et les spécialistes thématiques du PNUD, de l'UNICEF et du HCDH disposent des capacités techniques nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

Pour les aspects administratifs, les assistants de programmes et chauffeurs au sein des agences sont déjà opérationnels et peuvent assurer les tâches y afférentes selon les imputations des salaires.

c) Gestion du risque

Risques	Probabilité / Indice de gravité	Stratégie de gestion	Responsable
Le Ministère n'accepte pas l'allocation de nouvelle fréquence à la radio	Elevée / Moyenne	Etablir un partenariat avec une radio ou un réseau de radios pouvant toucher les jeunes (Radio université et/ou Radio des jeunes et/ou réseau de radios tel que la Coalition des Radios pour la paix et/ou Radio Don Bosco). Ce risque est très élevé en raison de la législation prévalant. Pendant que des mesures parallèles vont être prises pour l'obtention de la licence, le partenaire technique sera orienté vers le renforcement de son réseautage avec la Coalition des Radios afin d'augmenter la couverture radio nationale.	Nations Unies/Partenaire technique
Capacités des partenaires du projet de remplir leurs rôles et responsabilités dans le projet	Moyenne / Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cadre de partenariat et signature de contrats d'accord. • Formation, suivi et coaching des partenaires du projet. • Maintenir avec les partenaires une collaboration régulière 	Partenaire technique

		<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à travers un comité de conseil et consultatif des réunions régulières • Questionnaires aux partenaires et évaluations internes 	
Détérioration de la situation politique et / ou militaire à Madagascar	Moyenne / Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de relations régulières avec les autorités malgaches à plusieurs niveaux. • Concertation, analyse et échanges réguliers avec les partenaires internationaux et réseaux diplomatiques. • Suivi des plans de sécurité 	Nations Unies
Détérioration du paysage médiatique malgache : dérives éditoriales ou éthiques ; modification de la réglementation, pressions des autorités, menaces sur les journalistes qui fragilisent le fonctionnement du projet et sa durabilité	Moyenne/ Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et analyse des évolutions du paysage médiatique malgache • Entretien de relations régulières avec les autorités malgaches à plusieurs niveaux • Concertation et contacts réguliers avec d'autres ONG / opérateurs du secteur médiatique à Madagascar / syndicats de journalistes / défenseurs des droits de l'homme • Vigilance du partenaire technique sur les tentatives de pressions de la part d'autorités ou acteurs malgaches sur le personnel du projet, notamment les journalistes • Alerte aux responsables des Nations Unies susceptibles d'intervenir auprès des autorités malgaches • Rappels réguliers aux journalistes sur les règles d'éthique et de sécurité et les mesures à prendre 	Nations Unies/partenaire technique
Difficulté à lever les fonds pour le fonctionnement optimum de la radio et sa phase 2 (post-18 mois)	Moyenne/ Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Définition tôt dans la phase 1 d'un plan stratégique de recherche de partenaires financiers • Attention particulière au ratio « coûts/résultats » et au « value for money ». • Proposition d'une ouverture pragmatique vers la génération de revenus 	Nations Unies et partenaire technique
L'enregistrement administratif de la Fondation Hirondelle prend plus de temps que prévu	Moyenne/ Elevée	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un plaidoyer dès la soumission finale de ce projet auprès des autorités nationales 	Nations Unies
Difficultés à recruter des journalistes jeunes et qui puissent s'exprimer dans les dialectes sélectionnés.	Élevée/ Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du lancement du projet, s'associer avec le plus d'associations locales possibles pour en faire une grande couverture médiatique. • Promouvoir le projet autant que possible dans les lieux de rassemblements prisés par les jeunes gens. 	
Matériel technique de diffusion bloqué aux douanes	Moyenne/ Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un plaidoyer et travailler étroitement avec la partie nationale dès le lancement de ce projet. 	

d) **Suivi / évaluation** – *Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.*

Le VNU International qui coordonnera le projet, sera également le responsable du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Il établira le cadre de suivi-évaluation du projet avec les agences et contribuera à renseigner les indicateurs de résultats compilés au niveau du secrétariat technique du PBF à Madagascar. Le suivi des indicateurs de produits du projet sera spécifiquement assuré par le VNU et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données pour la prise des décisions, ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites de sites et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. Les moyens de vérification comprennent des sources nationales (telles que les rapports périodiques) et des sources spécifiques au projet. Le suivi évaluation consistera à (i) mener des enquêtes de perception de l'audience, de la concurrence et de l'ancrage dans le monde médiatique et (ii) assurer le suivi de la mise en oeuvre des activités.

Le rapportage au PBF se fera de manière semestrielle et annuelle selon les règles fixées par le secrétariat technique du PBF. Par ailleurs, en interne, il conviendra à chaque agence d'appliquer les règles de rapportage qui lui sont propres.

Pourcentage du budget alloué au suivi et évaluation : 5,7%.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

La prise en compte de la pérennisation du projet tient compte de 4 axes :

1. Durabilité sociale : perception de l'audience, de la concurrence, ancrage dans le monde médiatique. Un produit médiatique n'a de raison d'être que s'il est entendu et apprécié.
2. Durabilité technique : possibilité de conserver un réseau national efficace et opérationnel dans des coûts supportables.
3. Durabilité institutionnelle : gouvernance et structure légale (forme juridique), gestion managériale et ressources humaines. Le cadre institutionnel dans lequel le projet s'inscrit à la base, constitue une garantie essentielle. C'est à ce niveau que la place des jeunes et des femmes sera institutionnalisée comme étant l'axe principal de l'utilisation de l'outil médiatique utilisé dans le cadre de ce projet.
4. Durabilité économique : en fonction des 3 premiers éléments, il s'agit de dresser un business plan pour financer l'entité au-delà du projet à travers d'autres contributions et une mobilisation encore plus soutenue du secteur privé.

Au bout de la durée de mise en oeuvre du projet appuyée par PBF, la vision sur le long-terme pour la radio de devenir une structure s'inscrivant durablement dans le paysage médiatique malgache ainsi qu'un outil efficace de promotion de la paix en impliquant la jeunesse malagasy ne sera pas tout de suite atteint en tenant compte surtout du contexte institutionnel, économique et politique fragile.

Toutefois, les actions seront entreprises pour mettre la radio et les jeunes sur les bons rails dans cette direction.

IV. Budget du projet

Le budget proposé prend en compte le rôle exact que doit/peut jouer chaque agence partenaire de mise en œuvre du projet en lien avec les activités qui ont été identifiées de manière conjointe. La question de la pertinence de chaque activité avait été abordée lors des différentes rencontres tout au long de la phase de rédaction du document de projet. Aussi, il a été décidé qu'une optimisation des ressources a permis de proposer la mise en place d'une équipe unique de gestion du projet dont le budget sera reparti au prorata des allocations reçues par chaque agence. Pour ce qui concerne le personnel considéré comme « partie intégrante des activités du projet », une discussion approfondie a permis d'optimiser le nombre en veillant à ce que chaque personnel prévu puisse contribuer à un maximum d'activités programmé dans la mise en œuvre du projet.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);

- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

PBF allocation if the context requires it		
---	--	--

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the

auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont un espace pour se faire entendre et un accès aux informations fiables qui leur permettent de participer convenablement à la résolution pacifique des conflits, aux processus démocratiques et aux efforts de développement.</p>	<p>Produit 1.1 La capacité technique de jeunes journalistes et techniciens de radio malgaches à produire des émissions répondant aux normes et adaptées aux besoins d'informations des jeunes et des acteurs d'appui à la promotion des jeunes est développée en tenant compte des règles professionnelles et déontologiques du journalisme et des médias. <u>Liste des activités relevant du produit :</u> 1. Recruter et former l'équipe de production et du projet : Un processus de recrutement ouvert sera lancé pour identifier une équipe d'environ 30 jeunes staffs nationaux (journalistes/animateurs, techniciens, webmaster, administrateur et</p>	<p><u>Indicateur de résultat</u> Taux de jeunes dans les communes ciblées qui déclarent mieux maîtriser le fonctionnement, les objectifs, les compétences, les ressources et les canaux de prise de décision qui leur permettent de mieux mener des actions de plaidoyer et de négociation pour la paix</p> <p><u>Indicateur de produit 1.1</u> <u>Type et nombre d'émissions produits</u></p>	<p>Enquête d'audimat et de perception, plan média, grille de production, taux de participation des bénéficiaires clés,</p>	

	<p>coordinateur) de la nouvelle radio dont 50% des hommes et 50% des femmes à toutes les catégories de postes.</p> <p>2. Former les journalistes, animateurs, coalition des radios et correspondants régionaux sur la consolidation de la paix et les thématiques y afférentes.</p> <p>3. Renforcer la capacité des journalistes, animateurs, correspondants régionaux et techniciens sur les aspects techniques et déontologiques des métiers de la radio</p>			
	<p>Produit 1.2. Des contenus indépendants et variés d'information et de programmes éducatifs et ludiques à effet catalytique pour les engagements en faveur de la consolidation de la paix sont produits par la radio Sifaka</p>	<p><u>Indicateur de produit 1.2</u> <u>Type et le nombre d'émissions disséminés à travers les radios</u></p>	<p>- Disponibilité d'une grille de programme respectée Base de données : 0 Cible : -</p>	

	<p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produire des programmes audios quotidiens factuels, équilibrés, impartiaux et professionnels sur la promotion de la culture de paix et les thématiques liées. 2. Assurer la diffusion des émissions produites par les jeunes 		<p>- - - - - -</p>	
	<p>Produit 1.3. Les capacités des associations de jeunes malgaches sont renforcées pour produire des émissions et faire remonter les préoccupations des jeunes dans les zones urbaines et rurales.</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des JRC au niveau de la radio Sifaka et des radios locales partenaires de l'UNICEF d'Androy (06 stations), Anosy (09 stations) et Melaky (05 stations) 2. Opérationnaliser le système U-Report pour partager la perception des jeunes sur la 	<p><u>Indicateur de produit 1.3</u> Nombre de types d'émissions produites par les jeunes et diffusées régulièrement</p>	<p>Plan média, rapport d'activités</p>	

	<p>consolidation de la paix et pour contribuer au suivi et à l'évaluation des émissions de la radio Sifaka et des JRC</p> <p>3. Renforcer la capacité des associations de jeunes dont les scouts, les jeunes reporters clubs, le pool de jeunes formateurs en droits de l'homme, etc. en matière de droits de l'homme et thématique de développement</p>			
<p>Résultat 2 : Le secteur médiatique diffuse des contenus contribuant à une coexistence pacifique, notamment en donnant une meilleure place aux jeunes.</p>	<p>Produit 2.1 : La nouvelle Radio Sifaka émet et diffuse quotidiennement à Antananarivo et ses environs, dans les principales grandes villes de Madagascar.</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>1. Elaborer les documents techniques et cahiers de charge et branding de la nouvelle radio dont la charte éditoriale et un code déontologique qui régissent la production pour la</p>	<p><u>Indicateur de résultat</u> <u>Taux de satisfaction par rapport aux services délivrés par la radio</u></p> <p><u>Indicateur de produit 2.1</u> Disponibilité du canal FM de diffusion de la radio Base de données : 0 Cible : 1 canal FM</p>	<p>Enquête de base et enquête finale</p>	

	<p>radio Sifaka ainsi que la grille de programme de la radio</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Mener la démarche acquisition de la licence de diffusion de la radio Sifaka et octroi d'ondes FM 3. Assurer l'acquisition des matériels et l'installation de la radio 4. Assurer la mise en onde de la radio avec un système technique de diffusion sera installé, avec un émetteur FM à Antananarivo et dans 2 autres grandes villes, en fonction des autorisations obtenues. 			
	<p>Produit 2.2. Les programmes d'information et de dialogue produits par radio Sifaka sont diffusés par un réseau de médias malgaches partenaires dans tout le pays et sur le web</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tisser un partenariat avec les réseaux de médias dont les radios de la coalition de la paix pour la 	<p><u>Indicateur produit 2.2:</u> Taux de couverture des émissions selon les accords de partenariat avec les réseaux de médias Base de données : 0 Cible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accords de partenariat avec les réseaux de médias - Rapport de diffusion 	

	<p>diffusion d'émissions ou d'une grille de programme de la radio Sifaka</p> <ol style="list-style-type: none">2. Renforcer la capacité des parties prenantes sur la charte éditoriale et le code déontologique qui régissent la production pour la radio Sifaka3. Disséminer les émissions auprès des radios partenaires pour diffusion			
--	---	--	--	--

	<p>Produit 2.3 Les mesures sont prises pour assurer la mise en place, le fonctionnement et la durabilité de la radio Sifaka</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'unité de gestion du projet est opérationnelle 2. Mener une campagne de communication sur l'existence de la radio et des émissions produites dont la création et l'animation de site web et des pages réseaux sociaux de la Radio 3. Renforcer la capacité en management des membres du réseau de la Coalition des radios de la paix et des radios partenaires et leur apporter des supports techniques et institutionnels 4. Mener le suivi et l'évaluation du projet (Enquête de perception de l'audience, de la concurrence, ancrage dans le monde médiatique, missions de suivi) et élaborer les documents de capitalisation des acquis. 	<p><u>Indicateur produit 2.3</u> Existence d'une plateforme de négociation, existence d'un Business Plan pour le financement. Base de données : 0 Cible : licence obtenue Accords de financements signés</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
--	--	--	----------------------------	--

Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaires
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?		X	Des TdRs existent mais ils sont génériques et devront être adaptés au contexte du projet.
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		Partiellement. Les communautés locales n'ont pas été consultées mais les représentants de la partie gouvernementale ainsi que la société civile l'ont été. De toute évidence, une consultation plus large encore devra être entreprise avant le début de la phase de mise en œuvre dans le but d'ajuster certaines données et d'affiner les approches d'intervention.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?		X	Les discussions tenues jusqu'à ce jour ne peuvent pas être considérées comme étant des discussions autour des leçons apprises. Le caractère nouveau du projet ne permet pas actuellement de faire une étude des leçons apprises dans ce domaine spécifique.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Cette réflexion est en cours mais la formalisation ne se fera qu'une fois le projet financé.
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Budgets détaillés et UNDG (document Excel à part)